



APPEL DE PROJETS - MANUEL DE RÉFÉRENCE 2021

INFORMATIONS ET INSTRUCTIONS

Véritable outil de promotion, le Manuel de référence de l'AAPPQ a plusieurs objectifs, dont celui de promouvoir les services professionnels des membres de l'Association. Cette publication de qualité est diffusée à 2000 exemplaires aux principaux donneurs d'ouvrage publics et privés, partenaires et membres. Elle comprend un répertoire des bureaux membres et des partenaires et **présente également 25 projets exemplaires et significatifs issus de cet appel de projets**. Le Manuel fait aussi la promotion d'une cinquantaine de **partenaires** qui soutiennent l'AAPPQ en annonçant dans la publication : c'est un moyen de financer l'Association.

Le Manuel de référence et les projets publiés sont traditionnellement dévoilés à l'occasion du cocktail annuel de l'AAPPQ, qui se déroulera cette année à l'automne et certainement de manière virtuelle auquel tous les membres sont invités.

Les projets sont aussi présentés et mis en avant sur [le site Web](#) et les réseaux sociaux de l'AAPPQ : une belle vitrine pour les firmes et les projets choisis. De plus, 5 des projets sélectionnés feront l'objet d'un épisode de la nouvelle websérie de l'Association, [Architectes en Série](#).

L'Association encourage fortement un maximum de membres à soumettre un ou deux projet(s) pour cette publication importante pour la promotion de la qualité du travail des architectes en pratique privée.

Le dépôt d'un projet est réservé aux bureaux membres de l'AAPPQ et est gratuit.

DATE LIMITE POUR DÉPOSER VOS PROJETS : DIMANCHE 25 AVRIL 2021 à 23 H 59

THÈME DU MANUEL 2021 : L'ARCHITECTURE, PARTOUT, POUR TOUS

Le Manuel présente 25 projets, en lien avec un thème différent chaque année. Ce thème est volontairement assez large pour permettre à tous types de projets d'être représentés et que chaque édition du Manuel montre la diversité des interventions des architectes et leur importance pour notre société. L'objectif est également de démontrer que l'architecture a un impact sur tous les milieux dans lesquels les projets sont implantés et qu'elle est omniprésente.

QUELS PROJETS DÉPOSER ?

Chaque bureau membre en règle, c'est à dire qui a payé sa cotisation annuelle, peut présenter un maximum de deux projets réalisés au cours des cinq dernières années (entre 2017 et 2021). Les projets doivent être achevés à la date de dépôt des dossiers.

Les textes de présentation des projets, et les autres éléments envoyés devront montrer en quoi ces projets sont exemplaires selon vous. Que ce soit parce que le concept propose des solutions architecturales innovantes, parce que ce sont des projets modèles en termes de développement durable, d'intégration ou de préservation du patrimoine, etc., les raisons peuvent être multiples. L'important est de démontrer que le projet répond aux enjeux de notre société, dans une perspective durable et que l'architecture de qualité doit être présente partout et pour tous.

COMMENT SERONT SÉLECTIONNÉS LES PROJETS PUBLIÉS ?

Un comité de sélection indépendant identifiera les 25 projets qui seront publiés. Leurs choix seront guidés par **les informations inscrites dans le formulaire, la qualité des textes et des photos** traduisant l'exemplarité et la qualité des projets, quelle que soit leur taille. Parmi les critères qui seront appréciés, nous pouvons citer : **intégration dans l'environnement existant, matériaux, parti architectural, efficacité fonctionnelle, apport du projet pour l'usager ou la société, que ce soit sur les plans urbain, paysager, social, culturel et économique, efficacité énergétique, réponses aux contraintes, durabilité du projet, etc.**

Pour représenter un maximum de bureaux, un seul projet par firme pourra être sélectionné (hors consortium). Les photos déposées doivent être de bonne qualité et contribuer à une bonne compréhension des rapports entre le projet et son environnement (sauf pour les projets d'aménagement intérieur). Elles permettront d'illustrer les qualités particulières du projet en lien et en complémentarité du texte de présentation.

INSTRUCTIONS POUR DÉPOSER UN PROJET

Date limite de réception des dossiers : **Dimanche 25 avril 2021 à 23 h 59.**

Un dossier pour présenter un projet est composé :

- **du formulaire de présentation du projet rempli numériquement (PDF)**, comprenant les crédits, un texte de présentation de 1000 mots, ainsi qu'un résumé de 100 mots ;
- **entre 10 et 20 photos du projet ;**
- **du plan d'implantation représentant le contexte environnant** (non nécessaire pour les projets d'aménagement intérieur).

Pour chaque projet présenté, un dossier doit être envoyé en version électronique à apilon@aappq.qc.ca via un système d'envoi pour fichiers lourds, de type Wetransfer ou un système de partage de fichier de type Dropbox (voir procédure ci-dessous).

PHOTOGRAPHIES

La qualité des photos présentées est importante dans la sélection des projets. Les photos seront variées et présenteront des prises de vue différentes du projet réalisé (extérieur, intérieur, général, détails, etc.).

Format : maximum 8 x 11 pouces / résolution 300 DPI - formats de fichiers acceptés : JPEG, TIFF ou PSD.

Prrière d'identifier vos fichiers photo selon les instructions suivantes :

- Numéro de photo__Nom du projet__Nom du bureau__Credit nom du photographe
Exemple : 1_ResidenceMontTremblant__LucieRaymondarchitecte__creditMaxErnst
Utiliser la barre de soulignement (underscore) pour séparer les parties. Ne pas utiliser de caractères accentués (é, à, etc.) ni de caractères spéciaux (@, #, etc.) ou d'espace pour le nom des fichiers.

PLAN D'IMPLANTATION

Seulement pour les projets qui ne sont pas des aménagements intérieurs.

Format : maximum 8 x 11 pouces / résolution 300 DPI - format de fichiers acceptés : JPEG ou TIFF.

Prière d'identifier votre fichier selon les instructions suivantes :

- PI_Nom du projet_Nom du bureau_
Exemple : PI_ResidenceMontTremblant_LucieRaymondarchitecte
Utiliser la barre de soulignement (underscore) pour séparer les parties. Ne pas utiliser de caractères accentués (é, à, etc.) ni de caractères spéciaux (@, #, etc.) ou d'espace pour le nom des fichiers.

PROCÉDURE D'ENVOI DU DOSSIER NUMÉRIQUE

- 1) Nommer le dossier à transférer avec le nom du projet et du bureau ;
- 2) Inclure dans ce dossier :
 - les 10 à 20 photos numérotées et identifiées selon les instructions ci-dessus ;
 - le plan d'implantation (si n'est pas un projet d'aménagement intérieur ;
 - le formulaire de présentation du projet rempli;
 -
- 3) Compresser le dossier à transférer (.zip ou .rar).
- 4) Envoyer votre dossier à apilon@aappq.qc.ca via Wetransfer (gratuit jusqu'à 2GB) ou toute autre solution gratuite accessible par l'AAPPQ.

DROITS DE DIFFUSION

Chaque bureau doit s'assurer que l'ensemble des éléments soumis dans un dossier de candidature (textes, dessins et photographies) peuvent être publiés et diffusés par l'AAPPQ, dans le Manuel de référence, sur son site web ou ses réseaux sociaux.

L'accord du client pour la diffusion d'un projet relève de la responsabilité de l'architecte.

Toutes les informations incluses dans les dossiers, y compris les crédits, doivent avoir été vérifiées et transmises dans leur forme finale, puisqu'elles serviront tels quels à la diffusion des projets.

L'AAPPQ n'assume aucune responsabilité advenant la diffusion de renseignements erronés ou en cas d'erreurs relatives aux attributions ou aux droits d'auteur, qu'elles soient liées à la conception des projets, aux dessins ou aux photographies. L'AAPPQ s'engage cependant à utiliser à bon escient les renseignements qui lui sont fournis.

Un photographe souhaitant réserver les droits d'auteur sur les photographies déposées doit fournir à l'AAPPQ une licence signée l'autorisant à reproduire, publier, représenter ou autrement diffuser ces photographies, quel que soit le support utilisé à cette fin, à des fins promotionnelles ou à toutes autres fins reconnues par la loi. Cette licence non exclusive doit être accordée à l'Association des Architectes en pratique privée du Québec par le photographe sans frais, sans limitation territoriale et pour une durée illimitée.